



n° 112 - Décembre 2009



### Regard sur les quartiers prioritaires des villes de Champagne-Ardenne

Une très forte hétérogénéité

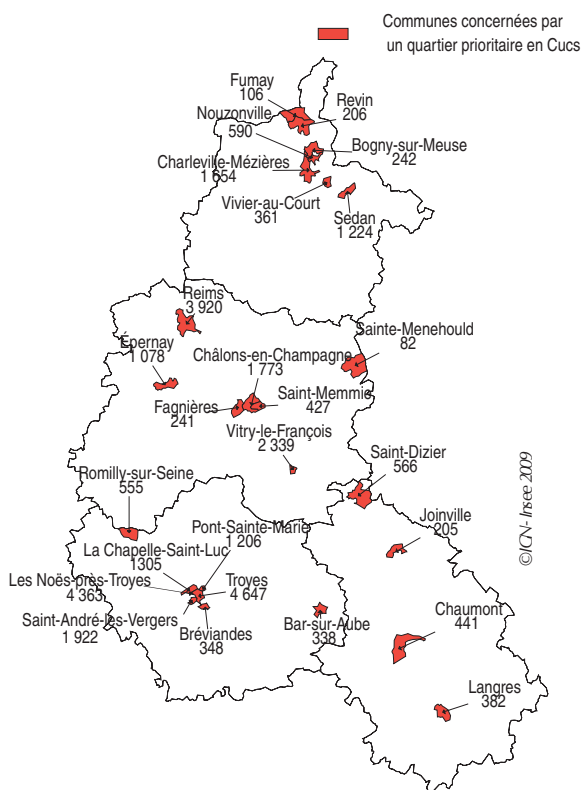


Les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) constituent depuis 2007 le nouveau cadre de référence de la politique de la ville. En Champagne-Ardenne, ils définissent 61 quartiers qui constituent la « nouvelle géographie prioritaire ». À 30 zones urbaines sensibles (ZUS) délimitées en 1996 viennent s'ajouter 31 nouveaux quartiers. Ces derniers sont globalement moins en difficulté que les ZUS. Comme ailleurs en France, l'ajout de ces quartiers accentue l'hétérogénéité des territoires concernés par la politique de la ville. Avant 2007, les quartiers prioritaires de Champagne-Ardenne étaient plus en difficulté que ceux du pays dans son ensemble. Avec la plus forte extension en France qu'en Champagne-Ardenne de la géographie prioritaire, le caractère plus précaire des quartiers de la région s'en trouve renforcé.

Les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), signés au premier trimestre 2007, concernent 61 quartiers de Champagne-Ardenne répartis dans 26 communes. Ils définissent des territoires infra-communaux au sein desquels les actions sont à mener en priorité et constituent la nouvelle géographie prioritaire. Un contrat, conclu entre l'État et une ville ou une agglomération, peut porter sur plusieurs quartiers. Les quartiers retenus correspondent à 30 zones urbaines sensibles (ZUS) définies en 1996, auxquelles s'ajoutent 31 nouveaux quartiers prioritaires (NQP) délimités à l'occasion de l'élaboration des Cucs, parmi lesquels quatre communes entières : Bogy-sur-Meuse, Nouzonville et Vivier-

au-Court dans les Ardennes, Joinville en Haute-Marne. Cette forte augmentation du nombre de quartiers n'est pas propre à la région, elle s'observe partout en France.

### La géographie prioritaire des Cucs en Champagne-Ardenne



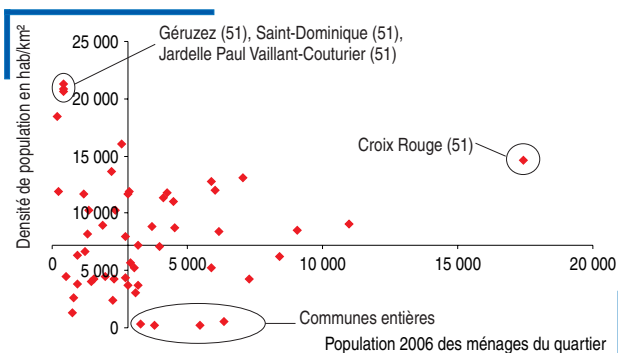
Sources : Insee, Recensement de la population 2006 - SG-CIV, SIG ville  
Note de lecture : les données communales correspondent à la densité de population 2006 par habitant au km².

www.insee.fr

## Des territoires très différents

Les 31 ZUS de la région, caractérisées par des difficultés sociales importantes et une proportion très élevée de ménages résidant en HLM, sont de tailles très différentes. L'extension de la géographie prioritaire dans le cadre des Cucs accentue fortement l'hétérogénéité des territoires prioritaires. Si la population estimée des ZUS en 2006 s'échelonne de 800 habitants, pour celle de Rethel dans les Ardennes, à 17 500 pour la ZUS « Croix-Rouge » à Reims, celle des nouveaux territoires prioritaires est parfois très faible. Certains quartiers se limitent à des îlots ne comportant que quelques dizaines de logement. Parmi les 31 nouveaux quartiers prioritaires, dix rassemblent moins de 500 habitants. Les plus peuplés, hors communes entières, celui de Chaumont et « Pommery-Europe-Chemin-Vert » à Reims comptent environ 6 000 habitants.

### Population et densité des quartiers prioritaires en Champagne-Ardenne



Sources : Insee – SG-CIV, SIG Ville (superficies) 2006

Note de lecture: les axes se croisent aux valeurs médianes des deux distributions, soit 7 184 habitants par km<sup>2</sup> et 2 800 habitants ; c'est-à-dire la moitié des quartiers ont une population inférieure à 2 800 habitants ; de même la moitié des quartiers possèdent une densité de population inférieure à 7 184 habitants par km<sup>2</sup>.

La densité de population est aussi très variable d'un quartier à l'autre. Parmi l'ensemble des 31 ZUS, le plus peuplé « Croix-Rouge » était également le plus dense. Avec l'ajout de nouveaux quartiers, ce n'est plus le cas. De tous petits quartiers très denses, tel « Saint-Dominique » à Châlons-en-Champagne avec 20 600 habitants au km<sup>2</sup>, en côtoient d'autres qui le sont beaucoup moins. Les quatre communes entières se distin-

guent logiquement par des densités de population beaucoup plus réduites : à peine 200 habitants par km<sup>2</sup> à Joinville en Haute-Marne.

La forte proportion de ménages résidant en HLM caractérise les quartiers de la politique de la ville. En Champagne-Ardenne, elle concerne autant les villes de Langres ou Bar-sur-Aube que les plus grandes agglomérations. Dans un quartier prioritaire sur deux, plus de 80 % des ménages habitent en HLM. Toutefois, parmi les ZUS, celles de Fumay et Saint-André-les-Vergers comptent moins de la moitié de leurs ménages en HLM.

Comme dans les autres régions, les nouveaux quartiers prioritaires sont globalement moins peuplés et moins touchés par les difficultés sociales que les ZUS dont les périmètres ont été délimités en 1996. Néanmoins, trois nouveaux quartiers prioritaires figurent parmi les plus précaires : la « Haute-Borne » à Vitry-le-François, « Concorde » et « Jardelle-Paul-Vaillant-Couturier » à Reims. Ils sont très peu peuplés, et s'apparentent davantage à des îlots qu'à des quartiers proprement dits. Le plus peuplé des trois, la « Haute-Borne », regroupe moins de 600 habitants. Leur taille très réduite empêche la mixité sociale et induit une très forte concentration de précarité.

La forte hétérogénéité des quartiers a conduit les pouvoirs publics à prioriser l'intervention de l'État suivant le degré de difficulté observé. Trois niveaux de priorité ont été définis au niveau national. Vingt-quatre quartiers champardennais, en grande majorité des ZUS, sont classés en priorité 1, la plus élevée. La priorité 2 est accordée à 19 quartiers, comprenant presque autant de nouveaux quartiers prioritaires que de ZUS. Enfin, 18 quartiers, quasi exclusivement des nouveaux quartiers prioritaires, sont classés en priorité 3. Par rapport à la situation nationale, les quartiers prioritaires de Champagne-Ardenne sont moins souvent en priorité 1. A l'inverse, ils sont en proportion plus nombreux en priorité 3.

## Des quartiers plus défavorisés qu'au niveau national

Alors que la proportion de la population dans les quartiers en ZUS est nettement supérieure en Champagne-Ardenne à ce qu'elle est en France métropolitaine, la part de population concernée par la totalité de la géographie prioritaire en est proche. Dans la région, la population en ZUS est estimée à 131 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle représente 9,8 % de la population régionale, contre

### Indicateurs médians de précarité dans les quartiers prioritaires

	Champagne-Ardenne			France métropolitaine Ensemble
	En ZUS	Autres quartiers	Ensemble	
Indicateur de chômage 2006 (en %)	20,5	15,9	17,0	15,8
Indicateur d'activité 2006 (en %)	71,6	74,8	73,3	74,6
Indicateur de difficulté sociale des jeunes 2007 (en %)	32,1	23,9	29,7	20,9
Part des ouvriers et employés dans la population résidente en emploi salarié 2006 (en %)	87,5	82,1	86,4	81,1
Nombre de résidences principales 2006	1 396	952	1 140	959
Part des HLM parmi les résidences principales 2006 (en %)	83,1	75,4	81,8	56,7
Population des ménages 2006	3 023	2 563	2 807	2 405
Part des ménages de plus de 5 personnes parmi l'ensemble des ménages (en %)	5,1	2,9	4,1	4,9
Part de la population vivant dans un ménage à bas revenu 2005 (en %)	33,3	22,5	28,5	23,6
Revenu médian par unité de consommation 2005 (en euro)	8 872	12 120	10 171	11 025
Part de la CMUC (*) parmi les assurés Cnam 2007 (en %)	26,7	18,7	23,3	17,8

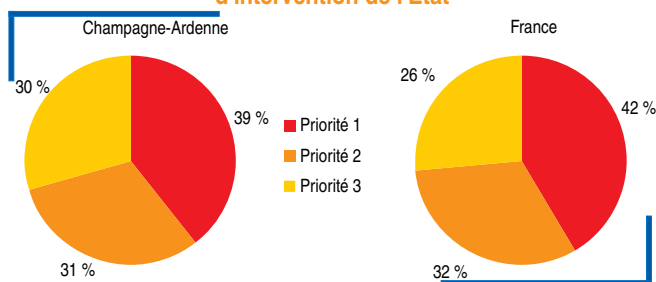
Sources : Insee, DADS, RFL, Cnam.

Note de lecture : l'indicateur de chômage est supérieur à 20,5% dans la moitié des quartiers en ZUS.

Huit des soixante et un quartiers prioritaires n'ont pas été pris en compte dans le calcul des indicateurs. Soit en raison d'une taille de la population de référence insuffisante, soit d'une qualité statistique insuffisante ou encore en raison de l'absence d'outil de localisation satisfaisant.

5,8 % en France de province et 6,8 % en France métropolitaine. Seulement trois régions, l'Île-de-France (11 %), le Nord-Pas-de-Calais et la Corse (10,2 % pour les deux), possèdent une proportion plus élevée. Provence-Alpes-Côte-d'Azur suit la Champagne-Ardenne avec 8,2 % de sa population résidant en ZUS. La forte expansion de la géographie prioritaire observée en France a été de moindre ampleur en Champagne-Ardenne. Dans la région, en doublant le nombre de quartiers, la population de la géographie prioritaire a augmenté de 50 %. En France de province, en triplant le nombre de quartiers, la population prioritaire y a progressé de 100 %. Même s'il est très difficile de chiffrer précisément la population dans l'ensemble de la géographie prioritaire, celle-ci avoisine les 200 000 habitants en Champagne-Ardenne, soit 15 % de la population régionale. Cette proportion est du même ordre qu'en France de province.

### Répartition des quartiers selon le degré de priorité d'intervention de l'État



Source : DIV, Livre vert de mars 2009

Alors que les quartiers ZUS étaient en moyenne moins peuplés en Champagne-Ardenne que dans l'ensemble du pays, la fréquence des quartiers peu peuplés au sein des nouveaux quartiers prioritaires est plus élevée en France que dans la région. Le nombre d'habitants est inférieur à 2 800 dans la moitié des quartiers prioritaires de la région, ZUS comprises. Au niveau national, la moitié des quartiers prioritaires compte moins de 2 400 habitants. Dans le même temps, la population atteint à peine plus de 3 000 habitants pour la moitié des seules ZUS de Champagne-Ardenne, contre 3 900 pour la moitié des ZUS les moins peuplées de France métropolitaine et 3 800 en province.

La forte progression du nombre de petits quartiers au sein de la nouvelle géographie prioritaire des Cucs en France a renforcé le caractère plus socialement défavorisé de ceux de Champagne-Ardenne. En effet, l'ajout de nouveaux quartiers souvent moins défavorisés que les ZUS, qui ciblent toujours les principales difficultés sociales, a contribué à accentuer l'écart entre la région et le niveau national. Un score établi à partir de la proportion de ménages en HLM, de la population bénéficiaire de la CMU complémentaire et d'un indicateur de chômage, montre que 30 % des quartiers de Champagne-Ardenne font partie des 10 % les plus défavorisés de métropole. Parmi les seize quartiers champardenais concernés, figurent douze ZUS, dont cinq sur les sept des Ardennes. Les quatre autres sont des nouveaux quartiers prioritaires de taille très réduite, dont les trois les plus précaires déjà cités, le quatrième « Gêruzez » étant un îlot rémois.



### > POUR EN SAVOIR PLUS

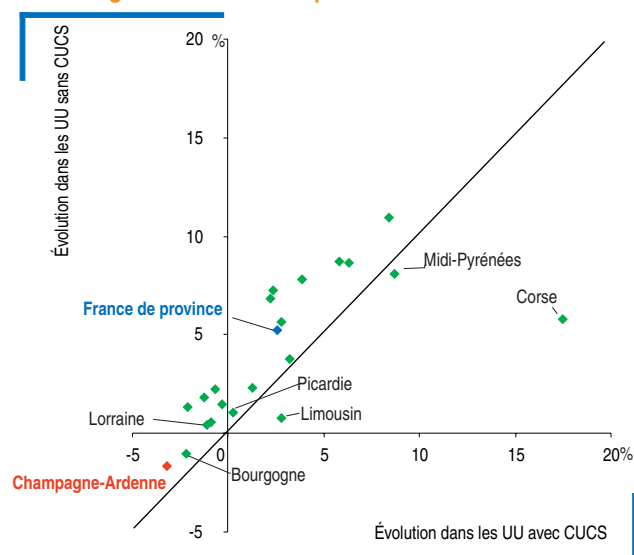
« Géographie prioritaire de la politique de la ville et contractualisation », Livre vert de la DIV, mars 2009, document pour la concertation.  
 « Rapport sur la révision de la géographie prioritaire et la contractualisation de la politique de la ville », Gérard Hamel, député d'Eure-et-Loir et Pierre André, sénateur de l'Aisne, septembre 2009.



## Un tissu urbain particulièrement concerné

En Champagne-Ardenne, les Cucs concernent dix des onze agglomérations, au sens de l'unité urbaine de plus de dix mille habitants, celle de Reithel n'ayant pas contractualisé avec l'État. C'est avec la région Franche-Comté (12 sur 13) la plus forte proportion des régions de province. Celle-ci s'élève à 58 % en France de province.

### Évolution de la population dans les unités urbaines (UU) des régions de France de province entre 1999 et 2006



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2006

Note de lecture : les points représentent les régions de province ; la population évolue plus favorablement dans les unités urbaines sans Cucs que dans celles avec Cucs dans les régions qui se trouvent au dessus de la première bissectrice.

La baisse démographique est plus importante dans les unités urbaines de Champagne-Ardenne en Cucs que dans celles sans Cucs, Troyes faisant exception. Sur l'ensemble des vingt unités urbaines concernées par la géographie prioritaire, la population diminue de 3,2 % entre 1999 et 2006, contre 1,7 % pour les unités urbaines hors Cucs. Pour l'ensemble de la province, elle augmente de 2,7 % dans les unités urbaines avec Cucs, et de 5,3 % dans les unités urbaines sans Cucs. Seule la région Bourgogne est également en baisse démographique dans les deux groupes d'unités urbaines. Celle-ci partage un certain nombre de caractéristiques communes avec la Champagne-Ardenne : la ruralité et la densité peu élevée. Mais le poids démographique des unités urbaines en Cucs est bien moindre en Bourgogne. Dans trois régions, le Limousin, la Corse et Midi-Pyrénées, l'évolution démographique est plus favorable aux unités urbaines avec Cucs mais elles sont très peu nombreuses. Si les évolutions démographiques des unités urbaines sont à l'image des dynamiques démographiques de la région d'appartenance, elles sont souvent moins favorables dans les unités urbaines (UU) en Cucs que sans Cucs. ■

Sylvain Monnot

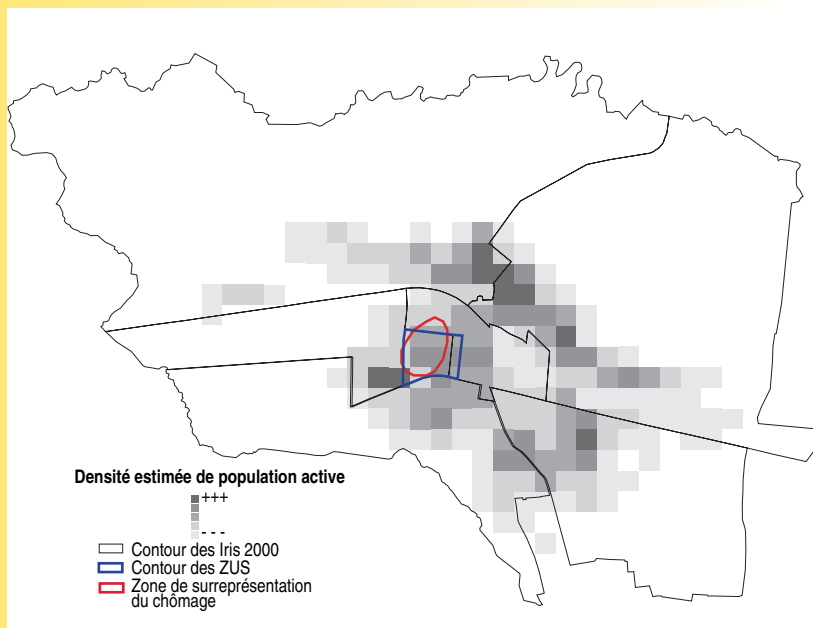
## >> Une nouvelle représentation cartographique

L'approche par carroyage est un moyen de localiser finement les surreprésentations de certains phénomènes en utilisant l'information associée à des coordonnées géographiques pour s'affranchir des zonages prédéfinis.

La carte ci-jointe présente deux analyses. La couleur des carreaux de 200 mètres de côté exprime la distribution spatiale de la population active : plus les carreaux sont foncés, plus ils sont densément peuplés d'actifs. Il est ensuite possible de localiser les endroits où la part de chômeurs dans la population active est anormalement élevée par rapport à la situation moyenne de la commune. Ces zones de surreprésentation du risque de chômage sont délimitées par un trait rouge.

Ce type d'analyse permet de voir apparaître, se déplacer ou disparaître des zones de surreprésentation sur différents critères de précarité. Cet outil d'aide à la décision des politiques publiques permet de s'assurer que la définition administrative des zones prioritaires, telle une ZUS représentée ici en bleu, correspond à une réalité sociale. Pour le cas de la géographie prioritaire de Champagne-Ardenne cette approche sera déployée prochainement avec les services de l'État en charge de ces dossiers.

### Densité de la population active et zone de surreprésentation du chômage



Sources : Insee, DADS 2006 - ANPE, 2006



### Définitions

**La médiane** : valeur qui partage les quartiers en deux parties égales. L'indicateur médian de chômage est la valeur au-dessous de laquelle se situent 50 % des quartiers. De manière équivalente, c'est la valeur au-dessus de laquelle se situent 50 % des quartiers.

**L'indicateur de chômage 2006** : rapport entre les demandeurs d'emploi à l'ANPE au 31 décembre 2005 de catégorie 1, 2, 3 hors activité réduite âgés de 25 à 64 ans (source : fichier ANPE 2005 localisés) et les actifs de 25 à 64 ans au 1er janvier 2006 (source : fichier des revenus fiscaux / TH localisés). La tranche d'âge évite les âges « étudiants » en raison du faible taux de couverture par la source fiscale de ces âges.

**L'indicateur d'activité 2006** : taux d'activité des 25 à 64 ans au 1er janvier 2006 (source : fichier des revenus fiscaux / TH localisés).

**Nombre de résidences principales 2006 et population des ménages 2006** : la population donnée ne comporte pas la population des communautés (maisons de retraite, foyers de travailleurs), ni celle des habitations mobiles et des sans-abri. Pour les nouveaux quartiers prioritaires, la source retenue est le fichier des revenus fiscaux localisés / TH au 1er janvier 2006 (sauf pour 22 d'entre eux au niveau France pour lesquels les estimations sont faites à partir du recensement de la population 2006). La population des ZUS est donnée par le recensement de la population 2006 (contours exacts).

**La part des HLM parmi les résidences principales 2006** : donnée par le fichier des revenus fiscaux localisés / TH au 1er janvier 2006.

**Part des ménages de plus de 5 personnes parmi l'ensemble des ménages 2006** : est issue du fichier des revenus fiscaux localisés / TH au 1er janvier 2006.

**Part des ouvriers et employés dans la population résidente en emploi salarié 2006** : correspond à la part des CSP 5 et 6 parmi les CSP 2 à 6 (source : DADS localisés 2006).

**Part de la population vivant dans un ménage à bas revenu 2005** : un ménage à bas revenu possède un revenu par unité de consommation inférieur au premier décile des communes de plus de 10 000 habitants (source : fichier des revenus fiscaux localisés / TH au 1er janvier 2006).

**Revenu médian par unité de consommation 2005** : calculé à partir du fichier des revenus fiscaux localisés / TH au 1er janvier 2006. Il correspond au revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages. C'est de manière équivalente le revenu au-dessus duquel se situent 50 % des ménages.

**Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** : les personnes qui résident en France de manière stable et dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond, ont droit, quel que soit leur régime de base, à une couverture complémentaire (CMU complémentaire) qui permet de prendre en charge le ticket modérateur (part du tarif non remboursé par la sécurité sociale) ; la part de la CMUC parmi la population couverte par la Cnam est donnée par le fichier des allocataires Cnam localisés 2007.

**Indicateur de difficultés sociales des jeunes** : correspond à la part de la CMUC (couverture mutuelle universelle complémentaire) parmi les assurés Cnam 2007 de 18 à 24 ans (source : fichier des allocataires Cnam localisés 2007). Cet indicateur est calculé pratiquement hors étudiants adhérant à la sécurité sociale étudiante donc hors Cnam.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. La composition des unités urbaines est celle de 1999.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne  
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60  
Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'Insee  
Chef du Service Etudes et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni  
Rédacteur en chef - Communication externe : Clarisse Lefèvre  
Secrétaire de fabrication : Audrey Egalgi - Création de l'image visuelle : 5pointcom  
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay  
© INSEE-2009 ISSN 1277-5649 - Code SAGÉ : FLA09B260 - Dépôt légal Décembre 2009



Une version électronique  
de ce document est disponible sur :  
[www.insee.fr/champagne-ardenne](http://www.insee.fr/champagne-ardenne)  
Rubrique :  
produits et services, publications